



Mairie
19500 MEYSSAC
TEL 05.55.25.40.20



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt quatre et le 09 du mois de juillet à 20 heures, le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Membres votants : 14 (3 pouvoirs)

PRESENTS : CARON Christophe, Pierre MACHE, Nicolas TARDIF, Isabelle SEGUY, Marie-Laure LEGER, Hervé BONAUD, Emmanuelle DUPUY, Dominique DEVILLERS, Isabelle VIRONDEAU, Murielle GENTE, Stéphane LARCIER

MEMBRES ABSENTS Alexandre TRONCHE, Ivan RICORDEL (pouvoir S. FARGE), Emmanuelle DUPUY (pouvoir N. TARDIF) Dominique DEVILLERS (pouvoir C. CARON)

Secrétaire de séance : Stéphanie CISCARD

Date de convocation : 3 juillet 2024

DELIBERATION N° 2024.49 convention « ECLAIRONS DEMAIN » FDEE 19

Monsieur le maire présente le dispositif « Eclairons demain » qui est un programme de rénovation des installations d'éclairage public lancé par la FDEE 19 pour les communes membres, l'objectif fixé étant de remplacer les luminaires vétustes en apportant une aide financière.

Le diagnostic réalisé sur notre commune a permis d'identifier 64 luminaires à rénover.

Le coût de l'opération s'élève à 27 757 .29 € HT, la FDEE 19 prend en charge la somme de 18042.24 € Ht soit 65 % de la dépense le reste à charge pour la collectivité s'élève à 9715.05 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ,

- Autorise le maire à signer la convention financière qui prévoit le remboursement de la somme de 9715.00 € selon un échéancier prévisionnel établi sur une période de 5 ans à compter de 2025 . Montant de l'annuité : 1943.01 €

➤ S'engage à inscrire les crédits au budget primitif 2025

Pour extrait conforme

Le maire

Christophe CARON



Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

